

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240402\_34**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Direction Générale**  
**Service en charge : Prévention & Gestion des Risques**

**OBJET : Attribution et versement d'une subvention de fonctionnement à la Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers Compagnie Ondaine Haut Forez – Année 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2541-12,10°,

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés, précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget,

Considérant que la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers regroupe des jeunes âgés de 12 à 18 ans, formés durant quatre années scolaires aux techniques de sapeur-pompier ainsi qu'à l'éducation physique et sportive,

Considérant que cette formation représente un volume d'environ 500 heures et que l'objectif est aussi de développer leur esprit de solidarité et de concourir à leur épanouissement afin de susciter des vocations,

Considérant que l'obtention du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers ponctue leur cursus et donne ensuite la possibilité, après avoir fait reconnaître leur diplôme et souscrit un engagement de pompier volontaire, de participer à une formation complémentaire organisé par le SDIS et durant uniquement deux semaines contre les six semaines nécessaires à un sapeur-pompier volontaire non issu du monde des Jeunes Sapeurs-Pompiers,

Considérant que les Jeunes Sapeurs-Pompiers participent aux manifestations sportives organisées par le service départemental d'incendie et de secours, comme les cross départementaux, régionaux et nationaux.

Considérant qu'ils participent aussi à la cérémonie de la Sainte Barbe Départementale, aux manifestations de la Sainte barbe, des CIS supports de section mais également à de nombreuses manifestations comme le téléthon, les commémorations, etc. ...

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement de 400,00 € à la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers Compagnie Ondaine Haut Forez au titre de l'année 2024,
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

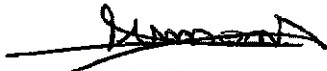
**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240402\_34**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement de 400,00 € à la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers Compagnie Ondaine Haut Forez au titre de l'année 2024,
- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 02 Avril 2024

Le Secrétaire de Séance,



Jean-Claude DUMOND

Le Maire,

Julien LUYA (42702)



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 02.04.24  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAID





**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240402\_34**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 02 AVRIL 2024**

**Attribution et versement d'une subvention de fonctionnement à la  
Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers Compagnie Ondaine Haut  
Forez – Année 2024**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 26 Mars 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 02 Avril 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis (à partir de 19 h 01), Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 30), M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 35), M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. VALLER Daniel, Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie (jusqu'à 20 h 30), M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

**POUVOIRS :**

M. CELLE Denis (jusqu'à 19 h 01) à Mme MOUNIER Béatrice, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 30) à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18 h 35) à M. LEVET Vincent, M. TABELLION Patrick à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme ROCHE PINEL Arlette à Mme CAMOSSO Jacqueline, Mme FILLOUX Tiffanie (à partir de 20 h 30) à Mme Laëtitia GUILLOT, Mme PORTAILLER Chantal à M. MADO Patrick.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. DUMOND Jean-Claude

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée  
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

